

37

E 2800(-)1967/60/6
[DoDiS-160]

Notice pour le Conseiller fédéral M. Petitpierre¹

RÉSUMÉ DE L'ENTRETIEN ENTRE MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL
PETITPIERRE ET M. EVERETT R. CLINCHY, PRÉSIDENT
DE LA NATIONAL CONFERENCE OF CHRISTIANS AND JEWS
AUX ÉTATS-UNIS ET DIRECTEUR
DU CONSEIL INTERNATIONAL DE CHRÉTIENS ET JUIFS

Berne, 12 novembre 1947

Au cours de cette conversation, qui eut lieu le 12 novembre, M. Clinchy fit au Chef du Département un exposé sur l'activité des organisations précitées². Le but de cette organisation, qui fut créée il y a 19 ans aux Etats-Unis et aurait été présidée, en son temps, par le Président de la Cour suprême des Etats-Unis, Justice [*sic*] Charles Evans Hughes, est de trouver les moyens de rapprocher dans un esprit de fraternité les divers groupements raciaux, sociaux, religieux et politiques. L'organisation espère ainsi créer des conditions favorables au développement économique des nations et surtout un climat favorable à la paix.

Jusqu'à présent, cette organisation a exercé son activité principalement aux Etats-Unis, puis en Angleterre et dans divers dominions britanniques. Le Président Truman aurait accepté de la présider à titre honorifique.

Les dirigeants de cette organisation ont maintenant l'intention d'étendre leur activité sur le plan international et d'établir une liaison entre les diverses unités nationales existantes et à venir.

Pour rendre hommage à l'exemple de la Suisse dans le domaine de la coopération libérale entre les divers groupes politiques, raciaux et religieux, l'organisation désire établir son siège international à Genève. Après avoir consulté entre autres M. Bevin et le Pape, elle s'adresse à M. Petitpierre pour lui demander son avis et son conseil, et lui offrir un titre honorifique semblable à celui conféré au Président Truman. Elle aimerait en outre savoir si elle peut compter sur l'appui du Chef du Département au cas où l'organisation élirait son siège à Genève.

M. Petitpierre répond en soulignant l'intérêt que la Suisse porte traditionnellement à de telles questions, et il indique qu'elle sera prête à appuyer des organisations qui sans couleur politique, cherchent par le moyen de coopération spirituelle à rapprocher les peuples. Il se déclare donc disposé à soutenir, dans la mesure du possible, les efforts de cette organisation. Quant à la question du titre honorifique qui lui est offert, M. Petitpierre demande s'il ne serait pas possible de préciser sous quelle forme ce titre lui serait conféré, étant donné la réserve d'usage que les membres du Gouvernement

1. La notice a été rédigée par le Secrétaire de légation S. Campiche.

2. Cf. aussi E 2001(E)-/1/232.

suisse observent à cet égard³. Il s'enquiert sur le caractère du titre donné à M. Truman.

M. Clinchy lui répond que le titre en question fut conféré à *titre purement personnel* au Président Truman, et quant à la forme du titre qui est offert à M. Petitpierre, il se réserve de revenir sur la question par écrit.

Répondant aux questions posées par le Chef du Département, M. Clinchy précise que l'organisation a un caractère privé, mais qu'elle se propose de collaborer avec les organismes de l'ONU, tels que la Commission des droits de l'homme et l'UNESCO.

Un Professeur de l'Université de Minnesota⁴ qui accompagnait M. Clinchy et qui s'intéresse spécialement à l'aspect éducatif du problème de coopération intellectuelle nous demande à être mis en rapport avec les milieux compétents en Suisse. Il est convenu que nous le présenterons à M. Keel, afin de lui faciliter ses contacts avec les chefs de l'instruction publique dans les cantons.

2. Passant à un examen général de la situation politique, M. Clinchy s'adresse à M. Petitpierre en lui demandant, à titre privé, (off the record) son opinion sur les chances de rapprochement entre les deux blocs⁵.

Le Chef du Département se voit obligé de relever qu'actuellement il ne voit guère d'espoir de rapprochement: d'un côté un bloc qui s'inspire des libertés démocratiques et d'esprit de coopération, de l'autre un bloc se méfiant de la coopération fondée sur ces libertés. Peut-être le temps pourra-t-il apporter des changements qui forceront ou engageront certaines nations de l'Est à se rapprocher du bloc occidental.

C'est dans ce domaine que des petites nations, telles que la Suisse peuvent jouer un rôle utile en ce sens qu'elles maintiennent certains liens, aussi ténus soient-ils, entre ces deux forces aux conceptions opposées. De tels liens, en empêchant une scission complète, seront peut-être un jour susceptibles de favoriser un rapprochement.

A une question posée sur le plan Marshall, M. Petitpierre répond en ces termes: Le plan Marshall, s'il maintient son caractère prédominant économique et non politique peut également jouer un rôle d'importance primordiale pour éviter une rupture complète entre l'Est et l'Ouest. En effet, il pourra fonctionner comme une sorte de pôle de coopération, qui peut-être attirera un jour vers lui d'autres nations jusqu'à présent dissidentes.

M. Clinchy termine l'entretien en remarquant que le Pape avait émis l'opinion que l'organisation projetée devrait être dirigée vers tous, y compris les communistes, et il demande également l'avis du Chef du Département. M. Petitpierre déclare qu'il partage l'opinion du Pape et, tout en doutant de l'effet positif que pourrait produire une telle action sur des communistes fanatiques, il estime qu'il ne faudrait tout de même pas y renoncer a priori.

3. Cf. l'Arrêté fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 8 février 1931 sur la révision de l'article 12 de la constitution fédérale (interdictions de décorations) (du 3 juin 1931), *RO, 1931, vol. 47, pp. 428-429*.

4. Il s'agit de Russell D. Brackett, qui n'était en fait pas professeur d'Université mais directeur d'école.

5. Cf. *DDS, vol. 16, table méthodique*; Documentation générale sur la politique générale et la doctrine de la neutralité.